



Étienne Frommelt, accueillant familial en Ardèche et fondateur de l'association Famidac

Partager son chez-soi pour qu'ils se sentent chez eux

Étienne Frommelt, accueillant familial, a fondé il y a presque quinze ans l'association Famidac, dont il est désormais le président. D'abord un moyen de rompre l'isolement inhérent à l'exercice de cette profession, l'association est désormais un point de rencontre pour tous les acteurs de l'Hexagone. Une action récompensée cette année par la Fondation Médéric Alzheimer.

Au cœur d'un hameau du fin fond de l'Ardèche, se niche une grande et sympathique ferme du XVIII^e siècle. Un havre de paix, notamment pour les neuf personnes hébergées cette année par Étienne Frommelt dans sa famille, sur des durées variant de deux jours par mois à plusieurs mois consécutifs. « J'ai commencé par accueillir mes beaux-parents âgés et mon beau-frère malade mental. C'était il y a près de quinze ans », se souvient-il.

Si les formules d'hébergement du réseau se ressemblent, chaque famille possède sa propre personnalité. « Nous partageons les pièces à vivre, le jardin... et chacun des accueillis, deux adultes handicapés, dispose d'une chambre de 16 m² et de sa propre salle de bain, décrit Étienne Frommelt. Il s'agit d'abord d'une rencontre entre des individus. J'apprécie particulièrement d'accompagner les gens vers l'autonomie. » Outre le logement, les accueillants partagent nombre d'activités

– repas, courses, balades... Une formule d'accueil de proximité très humaine et professionnelle, présente dans de nombreux départements. Ainsi, dans l'Hérault, chez Marie-France Joseph, accueillante du réseau, tout est clairement pensé, de la construction de la maison aux liens qu'elle tisse : « C'est un style de vie. J'accueille des personnes âgées, en général jusqu'à leur dernier souffle. Je leur propose une vraie vie de famille avec le potager, la lecture, les chats... et compose

avec leur caractère et leur mode de vie antérieur. Pour Lili, qui souffre d'Alzheimer, la relation passe par des câlins. Rien n'est superficiel », s'enthousiasme-t-elle.

Indispensable ouverture

L'association Famidac a été créée en 1997 par Étienne Frommelt pour échanger sur le quotidien et l'administratif, et également rompre l'isolement des accueillants. Grâce à Internet*, l'association, aujourd'hui nommée Famidac, s'est construite une envergure nationale et compte plus de sept cents adhérents, dont

Il dit de vous !

« Les infirmières libérales sont indispensables à notre activité, surtout en zone rurale. Il y a quelques années, nous n'avons pas eu d'infirmière pendant deux à trois mois, ce qui a été très difficile à gérer. Nous avons aussi besoin d'un regard

extérieur, de même que nous leur apportons une vision différente de leurs patients car nous vivons avec eux 24 heures sur 24. Elles perçoivent les changements qui se noient pour nous dans l'habitude. Nous, nous ne pouvons qu'aider

à la toilette et, dans certains cas, ce sont elles qui s'en chargent et qui peuvent découvrir des problèmes de santé car certaines personnes se confieront plus facilement à l'infirmière. La pire des situations, c'est le huis clos

accueillant/accueilli car le suivi médico-social que doit exercer le conseil général est trop souvent insuffisant. Si, en établissement, une équipe prend en charge le pensionnaire, ce fonctionnement est aussi nécessaire chez nous. »

une cinquantaine d'associations, la plupart départementales. Famidac regroupe aussi les différents intervenants impliqués – médecins, travailleurs sociaux, aidants familiaux, et même 10 % d'organismes de tutelle – et favorise le dialogue avec les institutions. « Notre volonté est d'additionner nos énergies pour faciliter la recherche d'un accueil, la rédaction d'un contrat, faire évoluer notre statut... Dans l'intérêt de tous, à commencer par celui des personnes que nous accueillons », décrit Étienne Frommelt. Le réseau que constitue Famidac permet l'échange, l'information et la collaboration. Ainsi, notamment avec le concours du Grath (Groupe de réflexion et réseau pour l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap), se sont développés des accueils temporaires,

physique et moral des accueillis, ainsi que la continuité des accueils, 24 heures sur 24, 365 jours par an », synthétise Étienne Frommelt. De plus, la formation obligatoire des accueillants familiaux diffère énormément selon les départements : « Il faudrait que la formation soit conçue par modules et par validation des acquis afin de tenir compte

Certains Clic, des Maisons départementales des personnes handicapées et même la plupart des sites Internet d'information sur la retraite ne nous mentionnent pas alors que nous représentons, en France, 1 % des accueils de personnes âgées et 7 % des accueils de personnes handicapées », déplore-t-il. ❖ SOPHIE MAGADOUX

*Pour en savoir plus, site Internet : www.famidac.fr

L'ACCUEIL FAMILIAL SOCIAL Une alternative devenue métier

Alternative de proximité au maintien à domicile ou à l'entrée en institution pour les personnes adultes âgées (à partir de 60 ans) et/ou handicapées (de 18 à 60 ans), l'accueillant familial doit disposer d'un agrément octroyé par le conseil général et renouvelable tous les cinq ans. Les formations, initiale et continue, sont obligatoires. La plupart des accueils sont permanents, 365 jours par an, jour et nuit. Chacun doit organiser son remplacement pour ses propres activités et ses départs en vacances. Les revenus correspondent à un salaire au minimum égal à 2,5 Smic horaire par jour et par personne accueillie, et 10 % de congés payés, auxquels s'ajoutent un loyer, le remboursement des frais... Ils peuvent être cumulés à une retraite.

Pour en savoir plus, consultez l'Unifa (Union nationale des accueillants familiaux) et la Fnaif (Fédération nationale des assistants familiaux : www.fnaif.fr).